

Jeudi, 19 décembre 2002

P5_TA(2002)0626

2004, Année européenne de l'éducation par le sport ***II

Résolution législative du Parlement européen sur la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la décision du Parlement européen et du Conseil établissant l'Année européenne de l'éducation par le sport 2004 (9605/2/2002 — C5-0498/2002 — 2001/0244(COD))

(Procédure de codécision: deuxième lecture)

Le Parlement européen,

- vu la position commune du Conseil (9605/2/2002 — C5-0498/2002) ⁽¹⁾,
 - vu sa position en première lecture ⁽²⁾ sur la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2001) 584) ⁽³⁾,
 - vu l'article 251, paragraphe 2, du traité CE,
 - vu l'article 78 de son règlement,
 - vu la recommandation pour la deuxième lecture de la commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports (A5-0419/2002),
1. approuve la position commune;
 2. constate que l'acte est arrêté conformément à la position commune;
 3. charge son Président de signer l'acte, avec le Président du Conseil, conformément à l'article 254, paragraphe 1, du traité CE;
 4. charge son Secrétaire général de signer l'acte, pour ce qui relève de ses compétences, et de procéder, en accord avec le Secrétaire général du Conseil, à sa publication au Journal officiel des Communautés européennes;
 5. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

⁽¹⁾ JO C 275 E du 12.11.2002, p. 70.

⁽²⁾ P5_TA(2002)0220.

⁽³⁾ JO C 25 E du 29.1.2002, p. 531.

P5_TA(2002)0627

Accord CE/Chine sur la réadmission des personnes en séjour irrégulier *

Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement de la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier (SEC(2002) 412 — C5-0263/2002 — 2002/0092(CNS))

(Procédure de consultation)